

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°73-2024

Date de convocation :
26/08/2024

Date d'affichage :
12/09/2024

**Nombre de conseillers en
exercices :** 10

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré :** 06

Nombre de pouvoirs : 02

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

Objet :

Travaux pour mise en
sécurité et clôture du
terrain de la salle des
fêtes

Certifié exécutoire

compte tenu de :

Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRE Denis,

Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : M. BOULET Bernard, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie, M. VAN LAECKEN Patrick, et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Étaient absents excusés :

M. LEGRIS Cyril (*donne pouvoir à M. CLÉRE Denis*) ; M. LEULIER Jean-Paul (*donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre*).

M. BOULET Bernard est désigné secrétaire de séance.

TRAVAUX POUR MISE EN SÉCURITÉ ET CLÔTURE DU TERRAIN DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur CLÉRE, 1^{er} adjoint présente le projet de mise en sécurité du terrain situé à l'arrière à la salle des fêtes. :

- « Côté Pâture » : Retirer le grillage ancien et en mauvais état pour le remplacer par la pose d'un grillage rigide avec l'installation d'un portail permettant une évacuation du public
- « Côté Habitation longueur et fond de terrain » : Retirer le grillage ancien (année 80) de la haie du voisin devenue ingérable et dangereuse pour les remplacer par une clôture en dalle de béton sur une hauteur de deux mètres.

Monsieur CLÉRE présente les devis de l'entreprise TTP BELLIN :

- Devis n°2024-000148 pour le « Côté Pâture » 7 235,00€ HT soit 8 682,00€ TTC
- Devis n°2024-000147 pour le « Côté Habitation longueur et fond de terrain » 14 270,00€ HT soit 17 124,00€ TTC

Monsieur CLÉRE informe que le voisin « Côté Habitation longueur et fond de terrain » participe à la clôture mitoyenne et prends à sa charge la moitié du coût HT pour l'installation de la clôture en dalle de béton.

Les frais de la Commune se résument ainsi

« Côté Pâture »	7 235,00 €
« Côté Habitation longueur et fond de terrain » 14 270,00 / 2 = 7 135,00€	7 135,00 €
Total HT	14 370,00 €
TVA 20,00%	2 874,00€
Total TTC	17 244,00€

Considérant que Monsieur et Madame SINOQUET sont les voisins « Côté Habitation longueur et fond de terrain, ils ne participent pas au vote.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE la proposition de Monsieur CLÉRE
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux devis correspondants.

Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SINOQUET


